

## INFORMATION IMPORTANTE

LES HORAIRES DE PERMANENCE DU SECRETARIAT DE MAIRIE SONT PERTURBES DURANT LE CONGES MALADIE DE LA SECRETAIRE ; M. LE MAIRE ET LES ADJOINTS RESTERONT DISPONIBLES SUR RENDEZ-VOUS. VEUILLEZ VOUS RENDRE SUR LE SITE OFFICIEL DE LA MAIRIE.

[www.lavernaz.fr](http://www.lavernaz.fr)

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION